

Chapitre 2 : Avis du Préfet et du Conseil de région

Diagnostic

Critère	Analyse de l'évaluateur	Réponse
<p>Les données d'entrée du PCAET fournies par la communauté régionale de travail sont-elles intégrées et analysées</p>	<p>Oui, en partie</p> <p>Les données d'entrée sont bien intégrées dans toutes les thématiques. Seules les données des secteurs industriel, résidentiel et déchet (diag.partie V) présentent une amorce de contextualisation : par exemple, l'origine des émissions industrielles de SO2 (diag.p16) devrait être précisée, pour appréhender les enjeux Climat-Air-Énergie du territoire de manière plus explicite. Des politiques durables sont menées par la CA ou par les communes, une mise en regard de ce diagnostic apporterait une plus-value.</p> <p>Pollution atmosphérique : une hiérarchisation des enjeux par polluants améliorerait la pédagogie du document</p> <p>Séquestration nette de CO2 : la territorialisation des données (répartitions de l'occupation par type de sol) est perfectible</p> <p>Présentation des réseaux de distribution : améliorer la présentation en renforçant l'approche par type de réseau (électrique, gaz, chaleur) et la pédagogie autour des cartes</p> <p>Changement climatique : la corrélation entre les effets passés et attendus, et les activités (diagramme) est à préciser pour ce territoire, afin de mieux qualifier la vulnérabilité climatique face aux enjeux du changement climatique</p>	<p>Présentation des réseaux de distribution : des sous-parties ont été créées et des cartes ont été ajoutées ou améliorées dans la partie « VI) Réseau de transport d'énergie » (carte des raccordements électriques, carte du réseau de gaz, carte du réseau de chaleur).</p> <p>Séquestration nette de CO2 : nous travaillerons à perfectionner la territorialisation des données, en attendant d'avoir des données plus précises, un paragraphe explicatif a été ajouté sur la séquestration des différents types de sols à la page 35 (VII Séquestration carbone) et un ajout a été fait dans le document « Stratégie - plan d'action - suivi » à la page 70 sur la séquestration carbone en agriculture et viticulture.</p> <p>Changement climatique : des paragraphes explicatifs ont été ajoutés à la suite du diagramme dans la partie IX) Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique p43.</p>

<p>Les potentiels de progrès sont-ils évalués et justifiés</p>	<p>À compléter</p> <p>Les potentiels de progrès sont évoqués, sans argumentaire sur les hypothèses de leurs mises en lumière, leurs estimations (annexe 5). Ainsi, le choix des champs d'action semble arbitraire (exemple : pourquoi mettre en avant « sobriété énergétique des procédés », « diminution des intrants azotés »).</p> <p>GES et Conso. Énergie: des éléments méthodologiques donneraient du poids aux potentiels de réduction affichés</p> <p>Polluants atmo.: à compléter, les potentiels de réduction des émissions et concentrations par secteur d'activité ne sont pas évalués</p> <p>Séquestration CO2: en l'absence de potentiel de développement présenté, « l'agriculture » est pointée comme secteur prioritaire sans justification, l'artificialisation des sols identifiée dans le diagnostic mériterait d'être davantage travaillée</p> <p>Réseaux énergétiques: les potentiels de développement sont évoqués pour le réseau gaz et pour le réseau électrique (réseau saturé en attente du nouveau S3REnR), l'exposé sommaire des scénarii de développement du réseau de chaleur existant pourrait compléter l'analyse</p> <p>EnR: les gisements locaux par filière d'ENR sont détaillés, la justification des potentiels pourrait être approfondie</p> <p>Stockage énergétique: à compléter</p> <p>Part des EnR&R dans les réseaux : l'étude de récupération de chaleur fatale est prévue (schéma directeur du chauffage urbain)</p> <p>Adaptation au changement climatique : l'analyse territoriale du climat passé, présent et projections futures est à préciser, en approfondissant les conséquences et l'identification des vulnérabilités sectorielles</p>	<p>Potentiels de progrès : des ajouts sur la méthodologie de calcul ont été faits dans l'annexe 5 du document « Stratégie - plan d'action - suivi » pour les secteurs et thématiques concernés.</p> <p>Choix des champs d'action : l'annexe 3 a été clarifiée, notamment au niveau des titres des graphiques. Les champs d'actions ont été choisis lors de la concertation (COPIL, Club climat) au vu du diagnostic. Les choix d'actions intègrent les impacts climatiques, mais aussi les volontés des acteurs.</p> <p>Polluants atmosphériques : les potentiels de réduction des émissions des polluants atmosphériques par secteur d'activité ont été ajoutés dans le document « Diagnostic », dans la partie « III) Bilan global des émissions de polluants atmosphériques ».</p> <p>Séquestration CO2 : les objectifs du SCOT en matière de limitation de l'artificialisation des sols dans le document « Stratégie - plan d'action - suivi » (page 87 en lien avec la préservation des zones naturelles et végétalisées) ont été ajoutés et deux paragraphes ont été insérés dans la partie « VII) Séquestration carbone » du document « Diagnostic » pour expliciter l'importance relative que nous donnons à l'agriculture. Le choix de l'agriculture viticulture pour la séquestration carbone répond aux orientations stratégiques de la profession. De plus, dans le cadre du plan de végétalisation, les champs et vignes seront des terrains favorables à la plantation de haies et d'arbres permettant des bénéfices divers (biodiversité, qualité de l'air, barrières aux maladies,...).</p> <p>Réseau : les scénarii de développement pour le réseau de chaleur ont été détaillés dans le document « Diagnostic » dans la partie « VI) Réseaux de transport d'énergie 2) Réseau de gaz ».</p>
--	---	---

		<p>Stockage énergétique : ce n'est pas pour le moment un axe développé. Cependant, dans notre plan d'action, la sous-action « Envisager un déploiement cohérent des nouvelles motorisations », comprend la possibilité d'avoir recours à l'hydrogène. Nous sommes en train d'étudier cette possibilité et la façon de l'étendre à d'autres usages que le transport, dans l'optique de répondre à l'appel à projet « Ecosystèmes territoriaux hydrogène ». De plus, nous attendons de voir les évolutions technologiques en la matière. Cette notion pourra être complétée lors du bilan intermédiaire.</p> <p>Climat : Les conséquences du changement climatique ont été ajoutées pour les principaux secteurs étudiés dans la partie IX) Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique p43-p46.</p>
<p>Le diagnostic renseigne-t-il sur les spécificités, forces, faiblesses et enjeux climat air énergie du territoire ? (cartes, synthèse, compréhension...) Une cartographie des acteurs et des démarches existantes est-elle présente ?</p>	<p>Oui, en partie</p> <p>Les matrices AFOM (stratégiep39-43) permettent de dégager certaines spécificités et enjeux territoriaux sur les axes directeurs « nouvelles énergies, logements, mobilités déplacements, économie locale et agriculture consommation ».</p> <p>Mieux placées en fin de diagnostic, leur prolongement permettrait de conclure le diagnostic sur la priorisation des secteurs à enjeux dans le territoire.</p> <p>Le fort engagement de la collectivité sur les démarches CAE permettrait une mise en avant des partenaires plus audacieuse, bénéfique à la mobilisation et la concertation autour du PCAET (actuellement, stratégiep7, § introductif).</p>	<p>Dans le document « Stratégie - plan d'action - suivi », la synthèse du diagnostic a été réorganisée avec l'ajout d'une partie « Analyse des enjeux et potentiels d'action par thématique » organisée selon les thématiques de la stratégie pour faciliter la lecture.</p> <p>Concernant la mise en avant des partenaires, nous avons apporté des précisions sur le rôle essentiel de nos partenaires dans le document « Stratégie - plan d'action - suivi » dans la partie « Stratégie et plan d'action, Méthode d'élaboration de la stratégie et du plan d'action ».</p>

Stratégie

Les documents de référence sont-ils	Oui, en partie	
-------------------------------------	-----------------------	--

<p>pris en compte ? Sinon pourquoi</p>	<p>Les objectifs de la SNBC (version antérieure à la récente approbation) et du SRADDET sont inscrits, permettant positionner correctement les objectifs du territoire. Le SRADDET se compose de 30 règles générales réparties en 5 chapitres : les règles du chapitre 1 sont évoquées (stratégie, p6), des règles dans les autres chapitres sont à intégrer. Pour comprendre les objectifs d'évolution régionaux, les années de référence sont nécessaires (stratégiep5). Concernant l'élaboration des différents scénarios, l'intégration des hypothèses du SCoT est à démontrer. En effet, Les hypothèses du SCOT sur la croissance de la population et l'augmentation du nombre de logement ne semblent être repris que dans le diagnostic pour dégager les enjeux sur le secteur résidentiel.</p>	<p>SRADDET : dans le document « Stratégie - plan d'action - suivi » dans la partie « Contexte de la démarche Plan Climat Air Energie Territorial » les règles des autres chapitres du SRADDET ont été intégrées. Les années de référence des objectifs régionaux ont été ajoutées dans le document « Stratégie - plan d'action - suivi » à la page 5.</p> <p>SCOT : des explications ont été ajoutées dans l'annexe 5 du document « Stratégie - plan d'action - suivi ». Nous considérons le SCoT comme un document de référence, nous évitons les redites. Il fait partie des stratégies que nous avons validées. De plus, un membre du SCoT à prit part à l'élaboration du PCAET et sera associé pour sa mise en œuvre et son suivi.</p>
<p>Des objectifs chiffrés sont-ils déclinés pour chaque domaine opérationnel aux horizons 2021, 2026, 2030 et 2050 ?</p>	<p>À compléter</p> <p>Les objectifs chiffrés sont réalisés à horizon 2025 (« Ambition climat 2025 » comme pivot entre Cit'ergie et PCAET), 2030 et 2050 (en visant les objectifs régionaux « territoire à énergie positive » et « neutralité carbone»), pour les points 1, 3, 4 et 7 uniquement.</p> <p>La prolongation des graphiques de 2030 jusqu'à 2050 est nécessaire pour mieux convaincre sur l'effort à fournir. L'effort de présentation de la dépense énergétique par habitant est un élément de compréhension très intéressant.</p> <p>EnR: la justification des objectifs retenus aux différents horizons pourrait être approfondie notamment la baisse non expliquée de la production éolienne en 2050 par rapport à 2030. Les objectifs sont cohérents avec le potentiel présenté dans le diagnostic. Le territoire met ainsi des objectifs importants concernant les pompes à chaleur et le solaire (thermique et photovoltaïque) qui semble concerner pratiquement tous les bâtiments ce qui peut paraître ambitieux. L'objectif affiché en 2050 (page 63) est un territoire à énergie positive, mais avec les objectifs détaillés en annexe, la production d'EnR reste inférieure à la consommation d'énergie.</p>	<p>Par manque de données précises, le bureau d'étude n'a pas pu définir d'objectifs chiffrés pour le développement des réseaux, les productions biosourcées ou pour l'adaptation au changement climatique.</p> <p>En arrêtant les graphiques à 2030, la volonté était de montrer que nous voulions agir au plus vite. Ainsi, nous avons laissé les graphiques à l'horizon 2030 dans la partie « Stratégie globale Ambition Climat » du document « Stratégie - plan d'action - suivi », mais nous avons ajouté les graphiques prolongés en annexe 6 « Objectifs et trajectoires à long terme pour le territoire » de ce même document. Lors du bilan intermédiaire, nous pourrions actualiser les horizons à 2050 en fonction des données connues.</p>

		<p>EnR : la baisse de l'éolien était une erreur qui a été corrigée. Pour donner une représentation des objectifs en termes de pompes à chaleur et d'énergie solaire, le nombre de logements ou de foyers (selon pertinence) qui devrait être concerné, a été ajouté dans le document « Stratégie - plan d'action - suivi », dans la partie « Principes stratégiques, objectifs chiffrés, et résumé du plan d'action par axe », « Axe 2 : Nouvelles énergies ».</p> <p>La production d'énergies renouvelables visée pour 2050 se situe entre 96% et 100% de la consommation d'énergie (avec une baisse de la consommation prévue). Il est difficile d'avoir une estimation précise avec une telle échéance, c'est pourquoi nous surveillerons cet indicateur et réajusterons en cas de besoin au bilan de mi-parcours du PCAET ou pour le prochain PCAET, en fonction des données.</p>
<p>Ces objectifs sont-ils déclinés au regard des 8 secteurs d'activité ?</p>	<p>Oui</p> <p>Les objectifs stratégiques sont structurés sur 7 axes « économie locale, nouvelles énergies, logements, mobilités, adaptation au changement climatique, mobilisation du territoire, collectivités exemplaires » qui couvrent les 8 secteurs d'activités.</p>	
<p>L'ambition est-elle adaptée au diagnostic et aux enjeux ?</p>	<p>À compléter</p> <p>Le premier objectif de « Ambition climat 2025 » est de mobiliser tous les acteurs du territoire, en particulier les communes : un document stratégique plus concis, mieux structurée, pourrait y contribuer¹. Suite au manque d'explication sur les potentiels de progrès, le lien entre le diagnostic et la stratégie territoriale définie n'est pas toujours évident. Cette construction rend difficile la compréhension de la démarche pour un lecteur n'ayant pas une bonne connaissance du territoire dans sa globalité. Les objectifs sectoriels définis manquent d'explication pour comprendre et juger du réalisme des chiffres annoncés aux horizons 2025 et 2030.</p>	<p>Diffusion du document stratégique : nous pensons diffuser aux communes le document « Stratégie - plan d'action - suivi » en simplifiant le résumé du diagnostic. Des documents plus pédagogiques seront créés, un accompagnement des communes sera fait par la Cheffe de projet auprès des acteurs locaux, notamment avec l'action « Villages ambition zéro carbone ».</p> <p>Lien entre diagnostic et stratégie : la partie « Analyse des enjeux et potentiels d'action par thématique » a été ajoutée.</p>

<p>Les objectifs font-ils l'objet d'une analyse socio-économique ?</p>	<p>A compléter Une analyse socio-économique plus fine associée à un chiffrage du coût de l'action permettrait de rendre plus robuste et crédible la stratégie présentée.</p>	<p>Des précisions ont été ajoutées dans la partie « Les moyens d'actions » du document « Stratégie - plan d'action - suivi ».</p>
<p>La coordination de cette stratégie avec les autres démarches de planification, et avec les territoires voisins est-elle adaptée ? La stratégie proposée est-elle justifiée ? (ER)</p>	<p>Oui, en partie Effective et rassemblant notamment les partenaires des territoires voisins, la construction partenariale de cette stratégie mériterait une meilleure valorisation dans la restitution documentaire du PCAET. En particulier, il s'agirait de veiller à ce que les parties prenantes qui se sont exprimées dans les annexes « envies exprimés », et qui ont permis de construire les objectifs stratégiques, puissent mesurer l'intérêt de leur implication. La prise en compte du SCOT et la réalisation future d'un PLUI auraient mérité d'être abordées. Les actions et démarches réalisées et/ou engagées dans le triangle Marnais, et la participation d'Epernay dans la gestion du PNR de la Montagne de Reims en qualité de ville-porte, pourraient être valorisées.</p>	<p>Concernant la mise en avant des partenaires, nous avons ajouté des précisions dans la partie « Résumé de l'élaboration du Plan Climat (grandes étapes et temps forts) » et dans la partie « Stratégie et plan d'action, Méthode d'élaboration de la stratégie et du plan d'action » du document « Stratégie - plan d'action - suivi ». Aussi, des astérisques sur les actions issues du programme d'action du Club Climat ont été ajoutés pour se rendre compte de son rôle majeur. SCoT, Pays ATMO, agglomération voisines, PNR, acteurs économiques ont été invités et actifs lors des concertations. Epernay est ville porteuse du PNR. A ce titre, elle finance des projets, l'élue en charge du plan climat siège au bureau du PNR. De nombreuses actions du PCAET sont sous la responsabilité du PNR du fait de ses compétences (PAT, filière bois, tourisme durable,...).</p> <p>La réalisation d'un PLUI a déjà été débattue et n'est pas à l'ordre du jour, elle n'a donc pas été reprise dans le PCAET. Les élus du SCoT ont été régulièrement associés à l'élaboration du PCAET. Leurs enjeux urbanistiques ont été intégrés.</p>

Programme d'actions

Critère	Analyse de l'évaluateur	Réponse
<p>Le programme d'actions couvre-t-il les</p>	<p>Oui Le programme d'actions couvre les 7 axes définis dans la stratégie. 3 actions portent sur les thématiques des énergies renouvelables et de récupération. En</p>	

thématiques suivantes ?	lien avec l'ambition de production d'EnR, le programme pourrait être étoffé avec des actions développant le stockage de l'énergie.	En attente de solutions technologiques plus performantes et plus certaines, nous y reviendrons au bilan intermédiaire du PCAET.
Le programme d'actions, réaliste, répond-il aux objectifs du diagnostic et de la stratégie territoriale, par secteur d'activité (cf B03)?	<p>Oui, en partie</p> <p>Le programme d'action contient 30 actions (déclinées en sous-actions) dont 15 actions phares. Les actions sont nombreuses, le territoire semble conscient des efforts à mener et des moyens à mobiliser. Les fiches actions détaillent notamment les ressources humaines et financières à mobiliser, dont la confirmation est nécessaire. Une attention particulière est nécessaire quant à la montée en puissance des actions jusqu'en 2050.</p> <p>Les enjeux et leurs priorisations n'étant pas clairement identifiés dans le diagnostic et la stratégie (cf supra), la cohérence du plan d'action est difficile à percevoir. Les actions répondent tout de même aux enjeux identifiés partiellement dans les matrices AFOM (stratégie).</p>	<p>Le suivi nous permettra d'affiner notre analyse des besoins.</p> <p>Lien entre diagnostic et stratégie : la partie « Analyse des enjeux et potentiels d'action par thématique » a été ajoutée. Une colonne de quantification de l'impact des actions (issue de l'analyse faite dans les fiches actions) a été ajoutée pour mettre en valeur les actions avec le plus d'impact (mais qui ne sont pas forcément les plus faciles à mettre en place rapidement).</p> <p>De plus, afin de réussir la transition énergétique, il faut l'adhésion de la population et des acteurs locaux. Les actions sont des volontés des concertations menées, elles sont déclinées en corrélation avec les enjeux territoriaux (industries, résidentiel, mobilité).</p>
Des projets fédérateurs sont-ils identifiés, et définissent-ils clairement leurs moyens, les publics, les partenariats, les résultats et les calendriers associés?	<p>Oui</p> <p>Chaque fiche action détaille notamment l'objectif, les bénéfices attendus, la cible, le calendrier, les moyens humains et financiers, le pilotage, le budget, les indicateurs de suivi et d'évaluation ainsi que l'évaluation des impacts sur les émissions de GES, sur la réduction des consommations d'énergie, sur la qualité de l'air et sur la production d'énergie. Sous la bannière « Ambition climat 2025 », le PCAET est voulu fédérateur, en particulier avec le relai des communes.</p> <p>En parallèle de la mobilisation des partenaires, l'agglomération a prévu d'impliquer l'ensemble de ses services, et de créer 2 postes supplémentaires pour la déclinaison opérationnelle de ce plan climat : cet engagement de la collectivité, comme force motrice, est remarquable.</p>	

<p>Le programme d'actions est-il coconstruit et partenarial ?</p>	<p>Oui Les efforts de la collectivité à créer des synergies, notamment à travers l'axe stratégique « Économie Locale » sont remarquables. Le partenariat avec le CIVC est bien identifié comme élément moteur sur la filière viti-vinicole, en liaison avec la Chambre d'Agriculture. Au-delà de la mobilisation des partenaires (CIVC, Chambres consulaires, Pays d'Epernay et Terres de Champagne...) pour faire émerger et piloter certaines actions, le programme a été réalisé à partir des ateliers de concertation réalisés avec le Club Climat. Les attentes exprimées par les citoyens et les partenaires territoriaux ont permis d'enrichir les travaux lors de différents ateliers et comités de pilotage. Cet atout du PCAET est sous-évalué dans sa restitution documentaire, parce que les propositions issues de la concertation ne sont pas détaillées dans la synthèse du plan d'action, parce que l'efficacité de la collectivité à monter des opérations pertinentes et efficaces dépasse l'exposé qui en est fait. Tout au long de ce plan climat, le travail partenarial sera à développer avec les acteurs privés économiques.</p>	<p>Concernant la mise en avant des partenaires et de leur rôle, nous avons ajouté des précisions dans la partie « Résumé de l'élaboration du Plan Climat (grandes étapes et temps forts) » et dans la partie « Stratégie et plan d'action, Méthode d'élaboration de la stratégie et du plan d'action » du document « Stratégie - plan d'action - suivi ». Aussi, des astérisques sur les actions issues du programme d'action du Club Climat ont été ajoutés pour se rendre compte de son rôle majeur.</p> <p>98% des actions proposées lors des concertations et sur le forum numérique ont été intégrées au PCAET. Les actions ne seront pas seulement assumées par les collectivités publiques. Les entreprises et acteurs privés ont été associés à l'élaboration du PCAET et sont d'ores et déjà sollicités pour sa mise en œuvre (ex : plan de végétalisation et énergies renouvelables).</p>
<p>Le programme d'actions tient-il compte des orientations générales concernant les réseaux d'énergie arrêtées dans les PLU/PLUi</p>	<p>Oui Les orientations générales concernant les réseaux d'énergie dans les PADD des PLU sont générales et transversales, le PCAET apporte des précisions dans le diagnostic et la stratégie, c'est un point fort. Deux actions évoquent notamment le développement des réseaux énergétiques : « Développer une économie circulaire (EPSYVIN, chaleur fatale...) » et « Élaborer et mettre en œuvre le schéma directeur chauffage urbain ».</p>	

Contribution aux enjeux régionaux (hors analyse réglementaire)

Critère	Analyse de l'évaluateur	Réponse
<p>Le transport routier,</p>	<p>A compléter Le transport routier est bien identifié comme secteur à enjeu sur le territoire.</p>	

<p>dépendant de l'énergie carbonée, fait-il l'objet d'une réponse adaptée?</p>	<p>Un axe stratégique est consacré à la mobilité des personnes. Ses 7 actions opérationnelles activent des leviers diversifiés et complémentaires, dont une sensibilisation massive, elles apportent une réponse adaptée. La considération du rail, qui représente déjà une part significative, et à titre marginal celle de la voie d'eau, sont à renforcer. La mise en œuvre des Plans de Déplacements (action18) sur les flux domicile-travail, qui concerne sur un public important, est remarquée.</p> <p>Pour la logistique et le transport de marchandise, l'objectif est en deçà de la trajectoire SNBC (EES). Ils constituent un enjeu au moins pour la filière du champagne, à intégrer, du diagnostic aux actions. Un travail sur les flux, leur massification, en mobilisant les compétences des filières professionnelles spécialisée, en lien avec la démarche d'économie circulaire et le transport des déchets, est à développer : il pourrait intégrer la valorisation du rail. La logistique urbaine pourrait également constituer un axe de réflexion, en lien avec le commerce et les nouveaux modes de consommation.</p>	<p>Cette thématique est prise en compte dans les actions 1 et 2. En revanche, les acteurs de la filière champagne nous ont indiqué pendant les concertations que les flux logistiques sont déjà optimisés, il ne nous a pas paru opportun de l'ajouter. Pour ce qui est du rail, nous regrettons la faible attractivité de notre fret ferroviaire. Concernant le dernier kilomètre et la logistique urbaine, Epernay nous semble être de trop petite taille au regard des études déjà faites en la matière entre 2010 et 2014. Néanmoins, nous évoquerons ces enjeux lors du bilan intermédiaire en fonction de l'avancée des évolutions locales.</p>
<p>La stratégie à long terme tient-elle compte du changement climatique?</p>	<p>A compléter</p> <p>Le diagnostic a reconnu l'augmentation des risques naturels et les conséquences du changement climatique, un axe stratégique est dédié à l'adaptation au changement climatique à moyen terme, avec 3 actions opérationnelles.</p> <p>La recherche des vulnérabilités territoriales fait défaut, et par conséquence les réponses d'adaptation. Le principe d'un meilleur recours aux services de la nature, en ville notamment, est illustré (FA21). Les risques et tensions à venir sur l'eau sont-ils suffisamment évalués, la modération des consommations étant envisagée pour les seuls usages publics de l'eau (FA22- Le levier du PLUi, des plans de prévention, est identifié (FA 23), la projection de ces cadres sur le territoire à climat modifié n'est pas démontrée. Un approfondissement est nécessaire, dans la durée.</p>	<p>La réduction des consommations d'eau est incluse dans les actions de sensibilisation des particuliers, entreprises, commerces, agriculteurs et viticulteurs : action 26. Vous trouverez dans notre plan d'action des actions relatives à la protection de la ressource en eau (action 22), à la réflexion sur la climatisation (sous action 26-3) et à un plan de végétalisation (action 21) dont les espèces seront adaptées au changement climatique.</p> <p>Nous avons tout un principe directeur (axe) dédié à l'adaptation au changement climatique.</p> <p>Nous prenons note de cette remarque pour mieux prendre en compte l'enjeu eau dans les prochaines évolutions du PCAET.</p>
<p>La qualité de l'air, nouvelle</p>	<p>À compléter</p>	

<p>obligation réglementaire, est-elle traitée de manière intégrée?</p>	<p>La qualité de l'air n'est pas identifiée comme problématique prioritaire sur le territoire. Sans axe de premier plan dédié, la réduction des polluants atmosphériques est évoquée sur plusieurs domaines, notamment la mobilité, l'agriculture, le logement. Pour ce dernier secteur, une action sur la rénovation évoque l'incitation à l'équipement de foyers fermés pour les cheminées.</p> <p>Cette problématique de la qualité de l'air est à développer.</p>	<p>Pour mettre en valeur les actions qui contribueront à améliorer la qualité de l'air, un logo a été ajouté dans les tableaux récapitulatifs d'actions. Ce sont plus de la moitié des actions qui ont un impact positif sur la qualité de l'air, dont 7 en rapport avec la mobilité. Concernant le volet agricole, dans l'échange de bonnes pratiques et le PAT, la volonté est de réduire l'impact agricole négatif sur l'environnement, il sera donc traité le sujet de la pollution agricole (tant au niveau de l'aquifère que de l'atmosphère). Dans le volet viticole, le plan carbone de la filière viti-vinicole prévoit la réduction des produits de protection de la vigne et des matières fertilisantes à hauteur de 50% en 15 ans. Nous rappelons que la qualité de l'air est relativement bonne, que le territoire comporte une surface importante de forêt et que le territoire s'est préoccupé en amont du PCAET de la qualité de l'air (AAP Ville respirable en 5 ans, Commune nature,...).</p> <p>Pour une meilleure visibilité, un chapitre sur la qualité de l'air a été ajouté dans le document « Stratégie - plan d'action - suivi » dans la partie « Stratégie et plan d'action ».</p> <p>De plus, le plan d'action est construit de manière thématique et non-technique pour mobiliser les acteurs.</p> <p>Nous prenons en note cette remarque pour les prochaines évolutions du PCAET.</p>
<p>Le bâti, grand consommateur d'énergie et facteur de précarité, fait-il l'objet d'une</p>	<p>Oui, en partie La stratégie et les objectifs sont clairs et ambitieux sur le résidentiel privé et social. La rénovation les logements existants et la lutte contre la précarité énergétique sont deux thématiques prioritaires dans le PCAET. Les efforts de promotion de l'usage des matériaux biosourcés sont à saluer (FA, sous-action "recensement des filières locales 2021-2025").</p>	<p>Les objectifs PCAET ont été déclinés sur le secteur tertiaire (dans l'axe Economie locale), mais sans distinction entre le bâti public et le reste du tertiaire privé, faute de données.</p>

<p>réponse adaptée au territoire?</p>	<p>Sur le bâti tertiaire, un positionnement stratégique global, du diagnostic aux actions, mériterait d'être précisé, en lien avec les objectifs désormais réglementaires (décret 2019-771dit « tertiaire »). Les nouvelles stratégies régionales (ex: programme SARE, ses actions) pourront être des ressources intéressantes à mobiliser pour répondre aux enjeux du secteur bâti, notamment sur le petit tertiaire.</p> <p>La coordination de l'ensemble des politiques « habitat » mériterait d'être davantage détaillée entre les différents services de l'agglomération, la Maison de l'Habitat, etc. Pour aller plus loin, l'approfondissement de la connaissance du parc bâti pourrait permettre de préciser la feuille de route "rénovation énergétique du territoire", et des engagements pourraient également pris sur la construction neuve pour aller plus loin que la réglementation actuelle (démarches de labellisation pour les bâtiments publics notamment).</p> <p>L'enjeu du radon reste faible sur ce territoire (FA 11 et 12, erreur d'appréciation).</p>	<p>Les objectifs qui concernent le tertiaire (au global) ont été ajoutés dans la partie « Stratégie et plan d'action » du document « Stratégie - plan d'action - suivi » à la page 70 et à la page 90.</p> <p>Nous prenons en compte cette remarque et allons réfléchir à la création d'un référentiel autour de cette thématique. Nous allons de toutes façons répondre aux obligations légales de la loi ELAN sur la baisse de la consommation énergétique des bâtiments, ainsi que sur la nouvelle version du décret tertiaire issu de la loi ELAN parue en juillet 2019.</p> <p>Nous avons pris en compte cette remarque et retiré les paragraphes concernant le radon dans les fiches actions concernées.</p>
<p>L'industrie, grande consommatrice d'énergie et de polluants atmosphériques à l'échelle régionale, est-elle présente sur le territoire et fait-elle l'objet d'une réponse adaptée ?</p>	<p>Oui</p> <p>Le secteur industriel est ciblé dans le diagnostic comme l'enjeu à prioriser. La stratégie choisie est la mobilisation des entreprises sur les démarches Climat-Air-Energie en développant notamment une économie circulaire sur le territoire.</p>	
<p>Comment le territoire contribue-t-il au</p>	<p>Oui</p> <p>Un axe stratégique complet est consacré aux nouvelles énergies et comporte 3 actions opérationnelles. Le développement des énergies renouvelables est clairement identifié comme un axe prioritaire de la stratégie du territoire. Les</p>	

développement des EnR&R ?	actions sont en accord avec l'objectif de développement du mix énergétique en se basant sur les potentiels locaux. Le territoire s'est fixé comme objectif d'atteindre en 2030, 33 % d'EnR dans la consommation finale d'énergie et 76 % en 2050 (contre 41 % et 100 % pour la Région). Ces objectifs traduisent une dynamique cohérente vis-à-vis de la dynamique régionale annoncée dans le projet de SRADDET.	
--------------------------------------	---	--

Evaluation

Critère	Analyse de l'évaluateur	Réponse
Le plan a-t-il été élaboré et concerté conformément aux engagements pris dans le courrier de lancement ?	Oui La collectivité a réalisé une concertation large auprès de divers publics afin d'aboutir à un PCAET coconstruit et partenarial.	
Un dispositif d'évaluation permet-il le pilotage visant la réalisation des actions ?	Oui Des indicateurs de suivi et d'évaluation ont été définis pour chaque sous-action. Les comités de pilotages et les rencontres du club Climat seront pérennisés par la Ville d'Épernay et la Communauté d'agglomération afin de faciliter la mise en œuvre du programme.	